

2013-1897  
2014-04-25

**PRO®**  
**MALATHION 836**  
**PROTECTEUR DE GRAIN EN LIQUIDE**

Le PRO® Malathion 836 Protecteur de grain en liquide est un produit spécial pour usage sur les grains entreposés.

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 12073 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : malathion 83,6 %

DANGER

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
**GARDER HORS D'ATTEINTE DES ENFANTS**

CONTENU NET : 10 L (205 L)

Agrium Advanced Technologies RP Inc.  
10 Craig St.  
Brantford, ON  
Canada N3R 7J1  
519-757-0077

2013-1897  
2014-04-25

**NOTE :** PRO® Malathion 836 Protecteur de grain en liquide est simplement un protecteur. Un grain modérément infesté doit être fumigé avant l'utilisation de ce produit. Le PRO® Malathion 836 Protecteur de grain en liquide est un produit spécial pour usage sur les grains entreposés.

**MODE D'EMPLOI :** Pour la protection de grains entreposés tels que le blé, l'avoine, le maïs, le seigle contre les triboliums bruns de la farine, les calandres des grains, les charançons du riz, les cucujides dentelés des grains, les cucujides plats et les pyrales indiennes de la farine. Mélanger 12-30 mL de PRO® Malathion 836 Protecteur de grain en liquide dans 1 L d'eau et appliquer à raison de 20 mL par 20 kg. Appliquer lorsque le grain est chargé ou tourné pour l'entreposage final. Le grain traité au PRO® Malathion 836 Protecteur de grain en liquide doit pas être vendu pour 7 jours après le traitement. Pour protéger les grains entreposés contre une attaque de la pyrale indienne de la farine, appliquer le PRO® Malathion 836 Protecteur de grain en liquide à la surface du grain propre et non infesté, à raison de 300 mL dans 5-10 L d'eau par 100 m<sup>2</sup> de surface de grain entreposé. Appliquer la vaporisation uniment sur la surface du grain. Appliquer immédiatement après l'entreposage. Tout vaporisateur commercial qui peut être calibré pour appliquer un volume connu de liquide convient pour appliquer le PRO® Malathion 836 Protecteur de grain en liquide. Pour de petites quantités de grains entreposés sur une ferme lorsqu'on ne peut pas se procurer d'équipement spécialisé, on peut utiliser n'importe quel vaporisateur à basse pression contenant 5 L ou plus. La vaporisation peut être appliqué sur le grain au moment ou il est chargé dans les réservoirs. Un test initial peut être fait avec de l'eau pour calibrer le vaporisateur et déterminer le taux d'application, et ensuite, régulariser le débit de grain pour obtenir une quantité appropriée de vaporisation.

Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 865 kg par personne (environ 28 800 tonnes métriques, à une dose de 30 g m.a./tonne).

Garder la vaporisation en grosses gouttelettes pour éviter la perte dans l'atmosphère.

**COMME NETTOYAGE, UN ARROSER DANS ET AUTOUR LES COFFRES ET DES ÉLÉVATEURS :** Avant d'entreposer le nouveau grain, nettoyer à fond le vieux grain et les débris dans les coffres, les élévateurs ou les équipements de manutention de grain. Enlever et brûler toutes les balayures. Faire une application résiduelle de malathion sur les murs, planchers et machines dans les élévateurs ou entrepôts de ferme, en utilisant une solution contenant 40 mL de PRO® Malathion 836 Protecteur de grain en liquide pour 1 L d'eau. Forcer le liquide dans les fissures et les crevasses.

Appliquer à raison de 5 L par 100 m<sup>2</sup> de surface en utilisant un jet mouillant. Faire l'application immédiatement après le nettoyage et de 2 à 4 semaines avant le remplissage des coffres. Peut s'appliquer jusqu'à un jour avant l'entreposage du grain. Ce même arrosage doit être fait à l'extérieur des coffres et des élévateurs afin de prévenir une nouvelle infestation (le traitement des fondations à l'extérieur uniquement, et d'une bande de 1 m de large autour des fondations).

Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **IL EST INTERDIT** de l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

2013-1897  
2014-04-25

**ÉVITER** de contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation et en eau potable ainsi que les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS D'ATTEINTE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.** Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Utiliser un respirateur dans les endroits fermés. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après usage. Ne pas entreposer près de la nourriture des humains et des animaux, des fertilisants, des graines de semences et autres denrées semblables. Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

**PREMIERS SOINS :** En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT :** Mal de tête, faiblesse, transpiration, vertige, vue embrouillée, nausée, crampes abdominales, diarrhée et malaise dans la poitrine.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Le malathion est une substance organophosphatée qui agit comme un inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus graves, les symptômes peuvent en outre comprendre des contractions musculaires, de la faiblesse, des tremblements, des troubles de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on remarque une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une

2013-1897  
2014-04-25

dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés au début de la manifestation des symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

### **ENTREPOSAGE**

Éviter de contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale pendant l'entreposage ou l'élimination du produit. Conserver le produit dans son contenant original pendant son entreposage. L'isomalathion, un métabolite toxique du malathion, se forme lorsque le produit contenant du malathion est entreposé à une température élevée ou pendant une longue période. Le produit contenant du malathion doit être entreposé dans un endroit frais (< 20 à 23 °C), sec et bien aéré, à l'écart des semences, des engrais ou d'autres pesticides et pendant une période ne dépassant pas un an.

**ÉLIMINATION :** Rincer à fond le récipient vide et ajouter les rinçures au mélange de pulvérisation dans le réservoir. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

TOXIQUE pour les oiseaux.

TOXIQUE pour les abeilles.

TOXIQUE pour certains insectes utiles.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode

2013-1897

2014-04-25

d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.